



**GAL du Pays de La Châtre en Berry**  
Compte rendu du Comité de Programmation LEADER  
Vendredi 22 mars 2018 - Salle de la chapelle à La Châtre

**Etaient présents : 15 membres**

**Collège public**

**Membres titulaires : 1 membre**

**Jean-Michel DEGAY** - *Président du Pays de La Châtre en Berry, Maire d'Aigurande, Vice-Président de la Communauté de Communes de la Marche Berrichonne.*

**Membres suppléants : 5 membres**

**Patrick CHARASSON** - (en remplacement de Jean-Pierre NICOLET) - *Membre du Bureau du Pays de La Châtre en Berry, Maire de Feusines, Délégué de la Communauté de Communes de La Châtre - Sainte-Sévère ;*

**Pierre JULIEN** - (en remplacement de Barbara NICOLAS) - *Membre du Pays de La Châtre en Berry, Conseiller municipal de Le Magny, Délégué de la Communauté de Communes de La Châtre - Sainte-Sévère ;*

**Danielle LAMY** - (en remplacement de Serge DESCOUT) - *Membre du Bureau du Pays de La Châtre en Berry, Maire de Pouligny-Notre-Dame, Vice-Présidente de la Communauté de Communes de La Châtre - Sainte-Sévère ;*

**Michèle SELLERON** - (en remplacement de François DAUGERON) - *Membre du Bureau du Pays de La Châtre en Berry, Conseillère municipale de Saint Aoùt, Conseillère Départementale ;*

**Jacqueline TEINTURIER** - (en remplacement de Cyril JOUVE) - *Membre du Pays de La Châtre en Berry, Adjointe au Maire de Montgivray, Déléguée de la Communauté de Communes de La Châtre - Sainte-Sévère.*

**Soit 6 membres autorisés à voter.**

**Etaient excusés ou absents : 12 membres**

**Daniel CALAME** - *Membre du Bureau du Pays de La Châtre en Berry, Maire de Saint Plantaire, Membre du Bureau de la Communauté de Communes de la Marche Berrichonne ;*

**François DAUGERON** - *Vice-Président du Pays de La Châtre en Berry, Maire de Sainte-Sévère-sur-Indre, Président de la Communauté de Communes de La Châtre - Sainte-Sévère ;*

**Arnaud DENORMANDIE** - *Elu Référent LEADER, Membre du Bureau du Pays de La Châtre en Berry, Conseiller municipal de Fougerolles ;*

**Serge DESCOUT** - *Membre du Bureau du Pays de La Châtre en Berry, Président du Conseil Départemental de l'Indre ;*

**Nicolas FORISSIER** - *Député de l'Indre, Conseiller Régional, Membre du Bureau du Pays de La Châtre en Berry ;*

**Guy GAUTRON** - *Vice-Président du Pays de La Châtre en Berry, Maire de Neuvy-Saint-Sépulchre, Président de la Communauté de Communes Val de Bouzanne ;*

**Cyril JOUVE** - Elu Référent LEADER, Conseiller municipal de Montlevicq ;  
**Marie-Jeanne LAFARCINADE** - Membre du Bureau du Pays de La Châtre en Berry, Maire de Fougerolles, Conseillère Départementale, Vice-Présidente de la Communauté de Communes Val de Bouzanne ;  
**Barbara NICOLAS** - Elue Référent LEADER, Membre du Bureau du Pays de La Châtre en Berry, Maire de Mouhers, Déléguée de la Communauté de Communes Val de Bouzanne ;  
**Jean-Pierre NICOLET** - Membre du Bureau du Pays de La Châtre en Berry, Adjoint au Maire de Saint Août, Délégué de la Communauté de Communes de La Châtre - Sainte-Sévère.  
**Bruno SIMON** - Membre du Bureau du Pays de La Châtre en Berry, Maire de Saint Denis de Jouhet, Membre du Bureau de la Communauté de Communes de la Marche Berrichonne ;  
**Benoît RABRET** - Membre du Bureau du Pays de La Châtre en Berry, Adjoint au Maire de Vijon, Délégué de la Communauté de Communes de La Châtre - Sainte-Sévère.

## **Collège privé**

### **Membres titulaires : 5 membres**

**Jacques LUCBERT** - Membre du Conseil de Développement, Président de l'association Indre Nature.  
**Jean-Claude MOREAU** - Référent LEADER, Président du Conseil de Développement, Président de l'ADAR ;  
**Christian NIEL** - Membre du Conseil de Développement, Président du Parc des Parelles ;  
**Yves NONNET** - Référent LEADER, Membre du Conseil de Développement, Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Indre ;  
**Michel SUCHET** - Vice-Président du Conseil de Développement, Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Indre.

### **Membres suppléants : 2 membres**

**Jacqueline MAJOREL** - (en remplacement de Alain GLAUMOT) - Directrice de l'Office de Tourisme de La Châtre ;  
**Vanessa WEINLING** - (en remplacement de Cyril HUVE) - Responsable du Service culturel de La Châtre.

**Soit 7 membres autorisés à voter.**

### **Membres suppléants présents non autorisés à voter : 2 membres**

**Roger GUERRE** - Maire de Montipouret, Délégué de la Communauté de Communes Val de Bouzanne ;  
**Eric WEINLING** - Trésorier de l'association « Le son continu ».

### **Etaient excusés ou absents : 12 membres**

**Michel BAUDIMANT** - Président de l'URGC ;  
**Pascal COUTURIER** - Membre du Bureau de la Chambre d'Agriculture de l'Indre ;  
**Alain GLAUMOT** - Membre du Conseil de Développement, Président de l'Office de Tourisme de La Châtre ;  
**Julien GUITARD** - Président de l'association des commerçants La Châtre and Com ;  
**Cyril HUVE** - Pianiste international, Fondateur de « La Grange aux Pianos » ;  
**Philippe VIARD** - Président de l'Union Commerciale Industrielle et Artisanale d'Aigurande ;  
**René MARANDON** - Membre du Conseil de Développement, Président de la société Pomologique du Berry ;  
**Sylvie PETOLON** - Membre du Conseil de Développement, CODAR Boischaud Sud ;  
**Jean-Claude PALLU** - Secrétaire d'Initiative Indre et Président du Comité d'agrément de La Châtre.  
**Annie ROCHOUX** - Référente LEADER, Membre du Conseil de Développement, Elue de la Chambre d'Agriculture de l'Indre ;  
**Franck ROVINA** - Référent LEADER, Membre du Conseil de Développement, Chambre de Commerce et de l'industrie de l'Indre ;  
**Denis TOUCHET** - Membre du Conseil de Développement, Fédération Départementale des CUMA de l'Indre.

**Etait également présente la représentante du maître d'ouvrage :**

**Annick DUSSAULT** - *Attachée de conservation du patrimoine - Service tourisme et culture de la Communauté de Communes La Châtre - Sainte-Sévère.*

**Etaient également excusés ou absents :**

**Dominique ROULLET** - *Vice-Président du Conseil Régional Centre - Val de Loire délégué à l'Aménagement du territoire et du numérique ;*

**Annick GOMBERT** - *Conseillère régionale, Maire du Blanc ;*

**Frédéric BUXERAUD** - *Région Centre - Val de Loire/Pilotage coordination du FEADER ;*

**Stéphanie MATHE** - *Agence de Services et de Paiement/Délégation Régionale Centre - Val de Loire ;*

**Pascal LENOIR** - *Direction Départementale des Territoires de l'Indre/Chargé d'études politique foncière agricole.*

**Autres participants :**

**Xavier ORY** - *Direction Départementale des Territoires de l'Indre/Chef de service SATR ;*

**Dominique CHABENAT** - *Gestionnaire LEADER du GAL du Pays de La Châtre en Berry ;*

**Pierre-Emmanuel VASLIN** - *Animateur LEADER du GAL du Pays de La Châtre en Berry.*

---

Monsieur Jean-Michel DEGAY, Président du Comité de programmation du GAL du Pays de La Châtre en Berry procède à la vérification du double quorum : 13 votants sur 20 membres ayant voix délibérative, dont 6 votants du collège public sur 9 membres ayant voix délibérative et 7 votants du collège privé sur 11 membres ayant voix délibérative. Monsieur Jean-Michel DEGAY, constate que la règle du double quorum est respectée (au moins 50% des membres du Comité de Programmation assistent à la réunion et au moins 50% des présents appartiennent au collège privé) et ouvre la séance.

Le Président remercie les membres présents et tient à faire part des excuses des personnes n'ayant pu se libérer pour cette réunion du Comité de Programmation.

Le Président ouvre la séance et soumet à l'approbation du Conseil de programmation le compte-rendu de la réunion du 26 janvier 2018.

Aucune observation n'étant formulée, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Président passe à l'examen de l'ordre du jour :

**Ordre du jour :**

- ✓ Présentation par le porteur de projet du dossier de demande de subvention LEADER pour avis d'opportunité :

<b>14 h 35</b>	<b>Communauté de Communes de La Châtre Ste Sévère</b> Mise en valeur des fresques de l'église Saint Martin de Vic
----------------	--

- ✓ Avis définitif du Comité de Programmation sur le plan de financement de l'animation et la gestion du programme 2017
- ✓ Validation de la règle de répartition des dépenses avec le GAL du Pays Val de Creuse Val d'Anglin du projet de l'ADAR «Cultivons l'accueil »
- ✓ Questions diverses.

**1. Attribution d'un avis d'opportunité**

**Thématique Leader** : Fiche action n°4 « Structuration et développement d'une filière touristique originale fondée sur le lien nature-culture »

**Porteur de projet** : Communauté de Communes La Châtre – Sainte-Sévère

**Rapporteur** : Annick DUSSAULT - Attachée de conservation du patrimoine - Service tourisme et culture de la Communauté de Communes La Châtre - Sainte-Sévère

### **Description du projet :**

Situées à 2 km de Nohant et de la maison de George Sand, les fresques (XIIe s.) de l'église Saint-Martin de Vic constituent un véritable chef d'œuvre de l'art roman français. Classées au titre des monuments historiques dès 1850, elles ont la particularité d'avoir conservé un programme iconographique quasi complet. Malheureusement aujourd'hui, la majorité des visiteurs n'a plus les clés de lecture et la culture religieuse nécessaire pour comprendre cet ensemble. D'où la création et la mise en place des dispositifs de médiation.

Le projet de mise en valeur des fresques porte sur :

- Le développement d'une scénographie à partir d'appareils multimédias (lumière, sons, commentaires..) non intrusive, non imposée, commandée par le visiteur. Celle-ci permettra au visiteur d'identifier les scènes, de mieux comprendre le programme iconographique et les techniques utilisées.
- La création d'un lieu d'accueil en accès libre, dans la maison au chevet de l'église, complémentaire de la visite de l'édifice cultuel, pour d'approfondir la découverte des fresques en :
  - situant le contexte historique, culturel et religieux, expliquant la technique de mise en œuvre des fresques ;
  - renvoyant vers d'autres sites romans des environs proches.

Précisons que la mise en valeur de ces fresques s'inscrit dans un projet plus important, qui comprend la restauration de la petite maison, dite maison Pannetier, de l'église et des fresques elles-mêmes.

### **Les objectifs :**

Les objectifs stratégiques et opérationnels des actions envisagées visent à :

- Sauvegarder un ensemble exceptionnel de fresques ;
- Renforcer et diversifier l'offre touristique autour de George Sand : constituer un pôle attractif autour de Nohant (*Domaine de George Sand*) et Vic, permettant de renvoyer sur les autres églises romanes à peinture murale du territoire ;
- S'ouvrir à un public plus large, par accès plus facile à la compréhension de l'édifice ;
- Soutenir l'économie locale, en matière de restauration et d'hébergement en prolongeant la durée des séjours touristiques.

### **Présentation du budget prévisionnel :**

Coût de l'opération	489 473, 20 €
Montant des dépenses éligibles	374 340, 24 €
<b>FINANCEURS</b>	
Etat (DETR)	97 894, 00 €
Conseil Régional Centre - Val de Loire (Contrat de Pays 4G)	203 087, 44 €
Conseil Départemental de l'Indre	38 100, 00 €
<b>Total</b>	339 081, 44 €
<b>Reste à charge</b>	35 258, 80 €
<b>Subvention LEADER (80%)</b>	<b>28 207, 04 €</b>
Autofinancement (20%)	7 051, 76 €

### **Contributions au débat :**

Jean-Claude MOREAU pose la question de la façon dont on peut faire vivre des lieux à la fois religieux et culturels qui, classés comme monuments historiques, constituent un aspect important du patrimoine local. L'idée se développe d'ouvrir davantage au tourisme les lieux de culte et de favoriser la compréhension des œuvres dans leur dimension artistique afin, tout en respectant le caractère sacré de l'église Saint Martin, de rendre accessibles les fresques du XIIème siècle au plus grand nombre.

Jacques LUCBERT, lors de différentes visites, souligne qu'il s'est heurté à plusieurs reprises à des portes fermées. Après la répétition de cette situation, il paraît souhaitable de signaler qui détient la clef de l'église et d'indiquer les heures d'ouverture et de fermeture.

Pierre JULIEN espère que l'importance du financement consacré à la globalité de l'opération, légitimement affecté à un chef d'œuvre de l'art roman, n'obère pas le développement d'autres projets culturels du territoire.

Danielle LAMY précise qu'il est essentiel, notamment par rapport aux obligations fixées par les cofinanceurs publics nationaux, de mentionner le coût total de l'opération et de ne pas faire figurer dans la maquette financière du projet uniquement le montant des dépenses éligibles.

### **Avis du Comité de programmation :**

**Avis d'opportunité : Avis favorable** (sous réserve de validation par la DDT - service instructeur) **sur la base du montant des dépenses éligibles (notamment l'acquisition de matériel scénographique, l'apport de prestations de services multimédias, ...) pour le calcul de la subvention Leader tout en appréciant la totalité du coût des travaux de mise en valeur du site.** La représentante du maître d'ouvrage est sortie de la salle lors de la délibération et elle n'a pas pris part au vote, ainsi que Madame Danielle LAMY - Vice-Présidente de la Communauté de Communes La Châtre - Sainte-Sévère déléguée au tourisme et à la culture.

## **2. Avis définitif du Comité de Programmation sur le plan de financement de l'animation et de la gestion du programme 2017**

Le Président rappelle qu'au titre du programme européen LEADER, le financement des frais d'animation et de fonctionnement liés à la mise en œuvre de la stratégie locale de développement est plafonné à 25% des dépenses publiques totales engagées.

Conformément aux dispositions de la sous-mesure 19.4, une demande d'aide sera sollicitée pour l'année 2017 suivant le plan de financement ci-après :

Dépenses		Recettes	
<b>Dépenses sur factures</b>	0 €	LEADER	49 555,24 €
<b>Salaires et charges</b>	53 476,43 €	Pays	12 388,81 €
Coûts indirects 15 % des salaires chargés	8 021,46 €		
Autres dépenses Frais de déplacement	446,16 €		
<b>Total</b>	<b>61 944,05 €</b>	<b>Total</b>	<b>61 944,05 €</b>

**Le Comité de programmation, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le plan de financement pour l'année 2017.**

### 3. Validation de la règle de répartition des dépenses avec le GAL du Pays Val de Creuse-Val d'Anglin du projet de l'ADAR « Cultivons l'accueil »

Le président rapporte que pour les projets relevant de la mesure 19.3 (coopération), les services instructeurs ne disposent pas à ce jour de l'outil de gestion nécessaire à la prise en compte des demandes de subvention LEADER.

En conséquence, pour le projet porté par l'ADAR-CIVAM intitulé « **Cultivons l'accueil ! Une initiative collective pour susciter l'envie de s'installer en Boischaut Sud** » couvrant les territoires du Pays de La Châtre en Berry et du Pays Val de Creuse-Val d'Anglin, il a été conjointement décidé d'établir deux demandes d'aide financière similaires au titre de la mesure 19.2 (mise en œuvre de la stratégie locale de développement).

Il en résulte que le **financement européen (FEADER) sollicité pour un montant total de 35 298 €** est divisé en **deux parts égales de 17 649 €** imputable à la demande de subvention présentée indépendamment par chaque GAL.

#### **Répartition du budget prévisionnel :**

<i>Financeurs</i>	<i>Recettes</i>
Région Centre - Val de Loire « A vos ID »	36 387 €
Autofinancement	17 921 €
Leader	35 298 €
<i>Part Leader Pays Val de Creuse - Val d'Anglin</i>	<i>17 649 €</i>
<b>Part Leader Pays de La Châtre en Berry</b>	<b>17 649 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>89 606 €</b>

**Avis du Comité de programmation (dans le prolongement des décisions arrêtées par le Comité technique du 13 avril 2017 et du Comité de programmation du 1<sup>er</sup> juin 2017) :**

**Avis d'opportunité : Avis favorable sur la répartition du financement européen sollicité (sous réserve de validation par la DDT - service instructeur).** Le représentant du maître d'ouvrage pris en la personne de Monsieur Jean-Claude MOREAU - *Président de l'ADAR-CIVAM* est sorti de la salle lors de la délibération et n'a pas pris part au vote.

### 4. Questions diverses

Aucun autre sujet n'est abordé.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 16 heures 30.

**Le Président,  
Jean-Michel DEGAY**

